

Bulletin de l'ACAT Canada

Action des chrétiens pour l'abolition de la torture

2715 Côte Ste-Catherine,

Montréal, Québec

Canada H3T 1B6

Téléphone : (514) 890-6169

acat@acatcanada.org / www.acatcanada.org

Restez informés : <https://www.facebook.com/acatcanada/>

Fédération internationale : www.fiacat.org



L'enfance instrumentalisée d'un enfant soldat : Entrevue avec Junior Nzita

Entrevue réalisée par Nancy Labonté

Junior Nzita Nsuami « Kadogo » a été enrôlé contre son gré en République démocratique du Congo dans une armée de rebelles à l'âge de 12 ans. Il a été militaire durant 10 ans avant de demander sa démobilisation grâce à un programme de démilitarisation de l'ONU. Il a maintenant 32 ans.

En 1996, l'Alliance de forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) envahit l'école secondaire où étudie Junior Nzita et capture les jeunes de ce pensionnat du Nord-Kivu. Dans son livre *Si ma vie d'enfant soldat pouvait être racontée*, il rapporte qu'ils ont été transportés dans un conteneur sans savoir où ils allaient. Rendus au camp de cette milice, on les informe qu'ils recevront une formation militaire pour combattre le régime du président Mobutu, au pouvoir à Kinshasa depuis 1965.

Junior apprendra à tuer et à tolérer la peur et la torture. Il combattra contre l'armée gouvernementale et heurtera les civils au passage. Il verra ses copains se faire décapiter. Puis en 1997, Mobutu sera renversé, la milice des rebelles devenant gouvernementale, il restera enfant soldat, mais au service de l'armée régulière.

En l'an 2000, grâce à la protection d'un colonel, il retourne à l'école. Durant les années qui suivirent, il s'impliqua pour fonder une petite ONG en soutien aux enfants soldats. C'est aussi à ce moment qu'il rencontra un couple qui l'adopta.

Ce n'est qu'en 2006, à l'âge de 22 ans, qu'il sera démobilisé grâce au parrainage du Centre International de Développement et de Recherche (CIDR) auprès de la Commission nationale de démobilisation et de réinsertion au Congo.

La lecture du livre de Junior Nzita est bouleversante, mais nous inspire à œuvrer pour la paix – c'est pourquoi nous avons rencontré cette personne. La courte entrevue qui résulte de nos conversations révèle la maturité d'un jeune homme qui a réussi à transmuter ses blessures. C'est une rencontre avec une personne dont l'enfance a grandement été hypothéquée, mais qui a réussi à faire un cheminement moral et psychologique important.

Avec le recul, dites-nous ce que vous avez ressenti lorsqu'on vous a capturé?

Je me suis senti traumatisé. À 12 ans, c'est anormal de porter les armes et de tirer sur les gens. C'était dur.

Quels étaient les moyens pour vous rendre dociles dans l'entraînement?

Il y avait de la propagande militaire qui nous disait que la guerre protégeait la population maltraitée par le gouvernement en place. Aussi, à ceux qui tentaient de fuir, on forçait leurs compagnons de les fusiller. Cela nous faisait peur. Nous vivions la torture au quotidien.

Lorsque vous étiez malade ou blessé, quels étaient les soins offerts?

Il n'y avait pas de soins infirmiers dans l'armée. Lorsque j'ai été très malade, on m'a conduit à l'hôpital. À la fin de son service, il n'y a pas non plus de soins psychologiques contre les traumatismes.

Étiez-vous payé pour votre service?

Non, je n'étais pas payé et à la fin je n'ai pas eu de prime non plus.

Les enfants soldats sont des esclaves.

Pourquoi capture-t-on des enfants pour en faire des soldats?

Premièrement, les enfants soldats servent de bouclier humain parce qu'on les met en première ligne au front, ce qui sert à diminuer les munitions de l'ennemi. Ensuite, l'enfant soldat ne contredit pas, ne se rebelle pas, et ne réclame pas son dû. Enfin, puisqu'il est vu comme un bourreau par sa communauté, il n'a pas de place où aller s'il fuit – il peut même être arrêté comme rebelle et emprisonné. Les enfants soldats n'ont pas la capacité d'analyse pour comprendre ce qu'il leur arrive et sont en fait des victimes à la merci des adultes qui les utilisent pour servir leurs intérêts.

Vous dites avoir vécu un calvaire. En quoi consiste-t-il principalement?

À côté des atrocités de la guerre dont je parle dans mon livre, il y a une torture morale que j'ai subie. Car comme enfant kidnappé, on nous coupe de notre famille et de notre communauté. On est captif de cette armée. Puis on voit les enfants civils libres avoir des parents qui les accueillent à la sortie de l'école. Ils ont une vie normale, mais on ne peut pas avoir cette vie. On ne peut pas fuir et on a perdu nos familles. Il est inhumain de soumettre des enfants à des exercices de guerre et de les priver de l'amour fraternel d'une famille. C'est pourquoi la rencontre de ma famille adoptive a été si importante pour moi. C'est comme si je retrouvais une enfance qui m'a été volée.

Comment avez-vous fait pour garder votre humanité?

J'ai reçu une éducation chrétienne avant d'être kidnappé – j'ai continué à pratiquer ma foi

chrétienne dans ma seconde vie avec ma famille adoptive. Je pense que la foi et la prière m'ont beaucoup aidé à garder mon humanité. Aussi le fait d'être accepté comme le fils d'une famille après ces années atroces.

Ma résilience est venue surtout lorsque j'ai commencé à aider les enfants blessés par la guerre ou rendus orphelins. Car « Junior, 12 ans » est encore kidnappé à travers le pays. Il faut aider ces jeunes.

Maintenant je contribue à la protection des enfants orphelins.

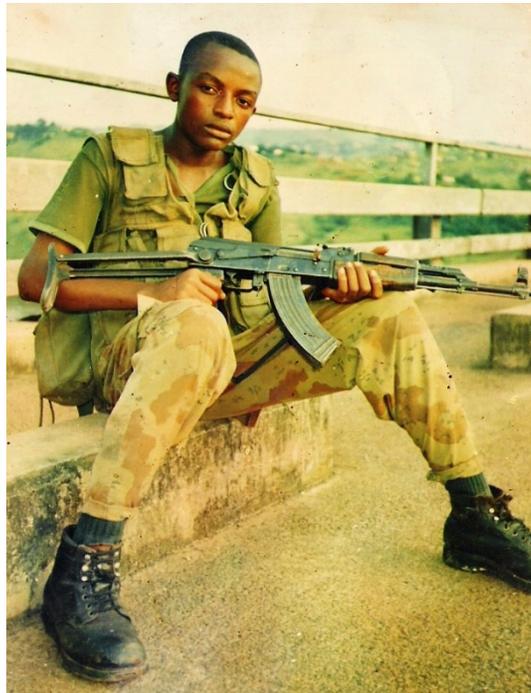
Quel message voulez-vous diffuser avec cette entrevue?

En premier lieu, en mon nom et en celui des enfants soldats, je veux remercier l'ACAT de la République démocratique du Congo pour leur aide.

En second lieu, j'interpelle les membres des ACAT des pays riches pour qu'ils prennent conscience de ce problème et de leur responsabilité. Les guerres en RDC ont été financées par l'exploitation minière entre autres de diamants et de coltan. Il faut en prendre conscience et militer pour de meilleures pratiques d'exploitation minière.

On doit participer à éradiquer le phénomène des enfants soldats en encourageant les ONG de défense des droits de la personne qui peuvent favoriser la réinsertion de ces jeunes. Il ne faut pas les rejeter, ils ont une place dans la société, il faut leur donner la chance de faire leur place.

Pour les jeunes canadiens, ils pensent que la guerre est un sujet d'Histoire, mais non, c'est une réalité très actuelle. Il y a des enfants qui ne vont pas à l'école, qui ont perdu leur famille et qui tirent de vraies balles sur des personnes. Continuez vos études et militez pour la paix, la non-violence et la démilitarisation!



La Colombie s'engage à mettre fin à l'exploitation des enfants soldats sur son territoire

Cas étudié par Laïla Faivre

Le gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) viennent de signer un Accord de paix historique le 24 août 2016, marquant ainsi la fin officielle des pourparlers menés depuis quatre ans à La Havane [1]. Ces négociations pour la paix avaient notamment franchi un cap décisif en concluant le 15 mai 2016 une entente afin que les enfants de moins de 15 ans puissent quitter les forces armées [2].

Selon un rapport des Nations Unies de 2016 [3], la Colombie figure sur la liste noire des pays exploitant les enfants soldats. En effet, le pays détient le triste record du plus grand nombre d'enfants soldats, avec environ 14 000 enfants engagés dans les rangs de groupes politiques armés et de groupes paramilitaires [4]. Face au conflit qui persiste dans le pays depuis plus de 50 ans, les enfants colombiens sont les premières victimes des combats qui sévissent sur une grande partie du territoire. En plus de subir les violences et les ravages du conflit, ils se retrouvent, dans de nombreux cas, enrôlés de gré ou de force par les groupes armés : ceux de l'État comme des rebelles. Ces enfants exploités lors de conflits armés sont avant tout des victimes qui se retrouvent réduites à la servilité : ils sont violentés, abusés sexuellement, exploités, blessés, il arrive aussi souvent que des enfants soient exécutés pour avoir refusé de s'enrôler dans un groupe armé. Parmi tous les supplices que ces enfants peuvent subir, ils sont surtout privés de leur famille, de leur droit à l'éducation comme de leur enfance, et subissent les lourdes conséquences physiques et psychologiques de cet enrôlement quand ils en ressortent vivants.

Dans le cadre de sa mission d'observation en 2009, le Comité contre la torture des Nations unies a déclaré être très préoccupé par cette exploitation des filles et des garçons colombiens. Le Comité constate notamment que ces enfants continuent d'être recrutés et utilisés par des groupes armés illégaux, comme par les forces publiques, que ces enfants démobilisés ne reçoivent pas une assistance suffisante pour assurer leur réinsertion et leur réadaptation physique et psychologique.

Dans ce rapport, le Comité dénonce tout particulièrement les situations de détention des enfants soldats. En effet, le constat est que le degré de protection diffère selon que les enfants démobilisés appartenaient à la guérilla ou à d'autres groupes armés illégaux. Même quand ils sont capturés par les agents de la force publique, ils ne sont pas toujours remis aux autorités civiles dans le délai légal de trente-six heures. Le Comité s'inquiète également que les agents de la force publique se servent d'enfants à des fins de renseignement, occupent des écoles dans les zones de conflit et organisent des journées civiques militaires dans des établissements scolaires de tout le pays [5].

La conscription pratiquée auprès de mineurs n'est pas reconnue comme condamnable au niveau international, car la prohibition porte sur le recrutement des jeunes de moins de 18 ans dans le cadre de leur participation à un conflit armé. On peut citer le cas du Royaume-Uni ainsi que du Canada qui pratique légalement le recrutement volontaire des jeunes recrues dès l'âge de 15 ans. Ce qui est condamnable, c'est l'enrôlement d'enfant mineur dans le but de les faire participer aux hostilités au même titre qu'un adulte. Cette séparation avec la famille crée une rupture et un traumatisme chez l'enfant. Le fait de soustraire ces enfants de leur environnement d'amour fraternel pourrait constituer une forme de torture morale. Ils ne sont plus considérés comme des enfants, mais comme des soldats : leur enfance est volée pour servir les intérêts des adultes et ainsi devenir acteurs et témoins des horreurs de la guerre. Ils sont réduits à l'état de victimes instrumentalisées par des adultes sans scrupules en quête de victoires et de pouvoir. C'est ce qui est défendu par Jean Asselborn, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères et président du groupe de travail du Conseil de sécurité des Nations unies sur le

sort des enfants soldats en temps de conflit armé, selon lui: « lorsqu'on les force à prendre part aux hostilités, lorsqu'on les oblige à devenir des instruments de guerre, les droits les plus fondamentaux des enfants sont violés : leurs droits à la vie, à la santé et à l'éducation, ainsi que leur droit à la protection contre la violence physique ou mentale » [6].

Contexte historique

Depuis 1964, des forces de guérilla se sont constituées et continuent toujours leur combat contre le gouvernement colombien. Les plus anciennes de ces forces sont les Forces armées révolutionnaires de Colombie - *Ejército del Pueblo* (FARC-ECP) et l'Armée nationale de libération (ELN). C'est en 1996 que le gouvernement colombien fixe l'âge minimum d'entrée dans les forces armées à 18 ans. En réaction à cela, l'ELN a signé un accord en 1998 avec le National Peace Council, l'engageant à ne pas recruter d'enfants de moins de 16 ans. De leur côté, les FARC-ECP s'engagent en 1999 auprès du Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés à fixer l'âge minimum de recrutement à 15 ans.

Mais en réalité, le recrutement n'a pas cessé et le gouvernement va même jusqu'à organiser des campagnes de recrutement et des formations militaires dans les écoles. Aucune institution de Colombie ne dispose

de renseignements précis sur le nombre de mineurs impliqués dans le conflit armé, mais ce sont les données de 2008 de l'organisation Human Rights Watch qui estiment qu'il y a entre 8 000 et 11 000 enfants dans des groupes armés. D'après un rapport de l'UNICEF, l'âge moyen du recrutement en 2006 était de 12 ans et 8 mois. La même année, le Comité des droits de l'enfant a affirmé que les forces armées nationales recrutaient aussi des enfants pour collecter des renseignements, ce qui les expose souvent à la vengeance des groupes armés [7].

Droit international

Le gouvernement colombien est conscient depuis longtemps que la situation est grave. Pour tenter de mieux protéger les droits des enfants, il a signé une série de traités internationaux : la Convention relative aux droits de l'enfant, le 18 janvier 1991; le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des enfants concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, le 25 mars 2005; la Convention sur les pires formes de travail des enfants, le 25 janvier 2005; et la Convention contre la torture, le 8 décembre 1987.

Dans un tel contexte, l'ACAT Canada vous propose d'interpeller les autorités colombiennes pour demander l'application des textes internationaux, et obtenir que les responsables soient poursuivis afin

de briser le cercle vicieux de l'impunité dont bénéficient les auteurs de violations graves des droits de la personne.

Sources

ACAT France. 2016. *Accord de paix final en Colombie : la première marche est franchie*. <http://www.acatfrance.fr/communiquede-presses/accord-de-paix-final-en-colombie---la-premiere-marche-est-franchie> [1]

Actu Latino. 2016. *Colombie : des enfants-soldats de moins de 15 ans vont être démobilisés de la guérilla des FARCS*. <http://www.actulatio.com/2016/05/17/colombie-les-enfants-soldats-de-moins-de-15-ans-vont-etre-demobilises-de-la-guerilla-des-farc/> [2]

Amnesty jeunes. 2013. *Enfants-soldats de Colombie : le recrutement continue*. <http://jeunes.amnesty.be/jeunes/nos-campagnes/enfants-soldats/a-voir-a-lire/les-enfants-soldats-par-pays-region/amerique-latine/article/enfants-soldats-de-colombie-le-recrutement-continue> [4]

Comité contre la torture. 2009. *Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 19 de la Convention. Colombie*. http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CAT/C/COL/CO/4&Lang=Fr [5]

RFI Afrique. 2016. *Des milliers d'enfants-soldats toujours impliqués dans les guerres*. <http://www.rfi.fr/afrique/20160212-enfants-soldats-impliques-trentaine-conflits-daech-syrie-soudan-onu-reinsertion> [7]

Secrétaire général de l'ONU. 2016. *Le sort des enfants en temps de conflit armé*. http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/836&Lang=F&Area=UNDOC [3]

Unicef Canada. 2014. *Le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les forces gouvernementales lors de conflits doivent cesser*. <http://www.unicef.ca/fr/press-release/le-recrutement-et-l%E2%80%99utilisation-d%E2%80%99enfants-dans-les-forces-gouvernementales-lors-de-con> [6]

Appel à l'action en Colombie : Mode d'emploi pour agir

Premièrement, signer la lettre annexée au présent Bulletin. L'expédier, au plus vite, à l'adresse principale indiquée en haut. Envoyer aussi une copie conforme (c.c.) de votre lettre à l'adresse secondaire. Notez que le tarif international s'applique aux deux envois (2,50\$).

En tant qu'organisme oecuménique engagé dans la lutte contre la torture,
ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT)
ayant un statut consultatif auprès des Nations unies : www.fiacat.org